

DECHETS MENAGERS

A partir du 1er janvier 2025

Collecte des déchets non valorisables

La Communauté de communes va doter gratuitement les administrés du territoire, comme déjà fait pour les sacs jaunes, **de sacs transparents de 30 litres à retirer à la mairie ; ils seront destinés à remplacer les sacs noirs achetés par les ménages.** Cette mesure se veut incitative et responsabilisante pour réduire les coûts.

La limitation des accès en déchèteries sur le territoire.

Le Conseil Communautaire du 27 septembre 2024 a **approuvé la limitation à 24 passages /an/ foyer (Un badge correspond à un foyer), à compter du 1er janvier 2025, ce qui revient à deux passages par mois dans une année.**

Un formulaire de demande de passages supplémentaires exceptionnels sera disponible en ligne sur le site internet et sur l'application citoyenne « Notre Haute-Saintonge ».

L'équipe du service de Gestion des Déchets
Communauté des Communes de la Haute-Saintonge.
Tél : 05.46.48.78.34

Courriel : service-om@haute-saintonge.org



L'ACTU GESTION DES DÉCHETS 2024 - 2025



DÈS AUJOURD'HUI

Le **MEMO TRI** est de retour et la **recette du compost** est arrivée !



Retrouvez les deux documents sur le site de la Haute-Saintonge

Retrouvez les informations sur la gestion des déchets et vos jours de collectes sur **l'appli citoyenne**



NOTRE HAUTE-SAINTONGE

A PARTIR DU 01 JANVIER 2025

En déchèterie, pour proposer le meilleur service, les conditions d'accès évoluent :

x24
Passages par an



LA CARTE DE DÉCHÈTERIE EST OBLIGATOIRE

La dotation gratuite de **sacs transparents** pour les ordures ménagères résiduelles sera effective pour inciter au tri et permettre le contrôle du contenu

**C'EST LA FIN DU
SAC NOIR !**



TRANSPARENT
SACS DE 30L
POUR LES DÉCHETS
MÉNAGERS



UN DOUTE ?

Vous pouvez nous contacter par téléphone au 05 46 48 78 34 ou par mail à service-om@haute-saintonge.org